



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES SERVICES AUX USAGERS

REGLEMENTATION

RÉFÉRENCES A RAPPELER :
Schéma départemental de gestion cynégétique autres volets

ARRETE N° 2006-02011

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L421-5, L425-1 à L425-3 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté du Préfet de la Région Rhône Alpes n°04-318 du 30 juillet 2004 approuvant les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats en région Rhône Alpes ;

VU la demande d'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique volet « autres espèces, milieux et sécurité » présentée par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère ;

VU l'avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa séance du 2 décembre 2005 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Le schéma départemental de gestion cynégétique volet « autres espèces, milieux et sécurité » présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère est approuvé pour une durée de six ans.

ARTICLE 2 – Les dispositions approuvées sont opposables à l'ensemble des détenteurs du droit de chasse et figurent en annexe au présent arrêté.

.../...

ARTICLE 3 – La présente décision est susceptible d'être déférée au Tribunal Administratif par toute personne ayant intérêt à agir en estimant qu'elle lui fait grief, dans le délai de deux mois suivant sa notification.

ARTICLE 4 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère, M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les Mairies des communes du département.

GRENOBLE, le 27 FEV. 2006

Le Préfet


Michel BART

ANNEXE

I) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE GRAND GIBIER

LE GRAND GIBIER SOUMIS A PLAN DE CHASSE

Les objectifs généraux pour une durée de six ans

1. Mise en place d'une gestion multipartenariale quantitative et qualitative des populations décentralisée par unité de gestion de chaque espèce
2. Poursuivre la connaissance des populations et leur évolution
3. Veiller au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Les moyens généraux pour les différentes espèces de grand gibier

Organisation du plan de chasse pluriannuel

1. Maintien de la procédure plan de chasse (cf. annexe A)
2. Maintien du groupe départemental grand gibier composé des représentants de l'ONCFS, de la DDAF, de l'ONF, des forestiers privés, de la Chambre d'agriculture et de la Fédération départementale. Ce dernier a pour objet de :
 - a. fixer les objectifs de gestion et la fourchette d'attribution par unité de gestion lors des renouvellements
 - b. valider toute modification d'une politique départementale d'une espèce de grand gibier
 - c. donner son avis sur les éventuels plans de gestion locaux
3. S'il existe une volonté locale d'instaurer un plan de gestion, l'organisation se met en place conformément au SDGC Organisation de la chasse du 24/06/2005.

Suivi des populations : les outils possibles

1. Enquête sur l'état des populations et leur tendance d'évolution auprès des détenteurs du droit de chasse lors des renouvellements de plans pluriannuels
2. Suivi quantitatif et qualitatif des prélèvements
3. Suivi des bio-indicateurs (échantillonnages d'été, IPA, ICA, mesures bio-métriques...)
4. Suivi des mortalités extra-cynégétiques
5. Suivi sanitaire dans le cadre du réseau SAGIR (ONCFS/FDC)

Suivi des prélèvements

Améliorer le recueil des données bio-métriques prises sur les prélèvements via l'instauration d'un contrôle obligatoire des prélèvements, applicable dès la signature du SDGC sous forme d'une commission de contrôle communale (cf. annexe B)

La mise en application des actions

Action	Mise en application
Organisation de toutes les espèces en plan de chasse pluriannuel	Saison de chasse 2008/2009
Suivi des prélèvements : Améliorer le recueil des données biométriques prises sur les prélèvements (grand gibier soumis à plan de chasse et sanglier) via l'instauration d'un contrôle obligatoire des prélèvements, sous forme d'une commission de contrôle communale	Saison de chasse 2007/2008

ANNEXE A

La démarche plan de chasse pluriannuel toutes espèces grand gibier.	
octobre novembre	enquête détenteurs
	bilans plans de chasse depuis 4 ans bilan comptage depuis 4 ans bilan poids si possible depuis 4 ans bilan mortalité extra-cynégétique si possible depuis 4 ans
décembre	réunion du groupe technique départemental
	étude des renouvellements des plans pluriannuels étude des objectifs de gestion par UG étude fourchette plan de chasse par UG
janvier février	(principalement dernière semaine de janvier et première quinzaine de février)
	réunion des détenteurs par UG validation des plans pluriannuels

